



METZ EN SCENES

## **COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2016 A 19 H 00**

**Etaient présents** : Joseph André, Serge Basso de March, Thierry Gourlot, Myriama IDIR, Khalifé Khalifé, Hacène Lekadir, Reiner Marcowitz, Marylin Molinet, Martine Nicolas, Patricia Sallusti, William Schuman, Bérangère Thomas

**Avaient donné pouvoir** : Margaud Antoine Fabry, Bernard Faivre d'Arcier, Dominique Gros, Jean Luc Bohl

### **1 - Installation des membres de la Région ACAL**

Suite à la création de la région Alsace, Champagne Ardennes Lorraine, de nouveaux membres ont été désignés au conseil d'administration de Metz en Scènes. Il s'agit de :

Titulaires : Thierry Gourlot, Jean Pierre Liouville, Pascal Mangin

Suppléants : Patrick Thil, Stéphanie Gogniglio, Jackie Helfgott

### **2- Approbation compte rendu**

Le compte rendu du 08 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **3 - Affaires générales**

Hacène LEKADIR, Président de Metz en Scènes, rappelle les grandes lignes du projet de cité musicale.

Il présente les deux conventions de partenariat dont les objectifs sont de mettre en œuvre concrètement la cité musicale.

#### **- Convention de partenariat ONL / EPCC portant sur la cité musicale :**

Le Président de l'EPCC Metz en Scènes présente le projet de convention portant création de la cité musicale regroupant Metz en Scènes et l'Orchestre national de Lorraine.

Il rappelle la volonté de l'EPCC Metz en Scènes de s'engager avec le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine dans un projet de rapprochement et de convergence dont l'enjeu partagé est d'élaborer et de mettre en œuvre un projet culturel et artistique commun notamment dans le domaine symphonique et celui de l'action culturelle avec l'ambition de converger vers une "Cité musicale" intégrée.

Il informe, dans ce cadre, la nécessité de formaliser la nature des liens fonctionnels entre l'EPCC Metz en Scènes et le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine et de fixer le cadre des dispositions générales et financières mises en œuvre dans l'intérêt d'une bonne gestion et organisation des deux établissements dans le cadre du projet commun de Cité Musicale.

Il précise que les deux établissements s'engagent ainsi dans un projet de rapprochement et de convergence, autour d'une Cité musicale à Metz, avec l'objectif de renforcer leur rayonnement et développer une dynamique commune autour d'une gouvernance commune, d'un projet artistique et culturel commun et d'une mutualisation de certaines fonctions supports.

Il demande l'autorisation pour l'EPCC Metz en Scènes de contractualiser avec le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine, dans le cadre d'une convention de rapprochement.

- **Convention portant organisation d'une direction générale commune EPCC / ONL :**

Le Président de l'EPCC Metz en Scènes présente la convention portant organisation d'une Direction générale commune entre Metz en Scènes et le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Lorraine.

Il rappelle la volonté de l'EPCC Metz en Scènes de s'engager avec le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine dans un projet de rapprochement et de convergence dont l'enjeu partagé est d'élaborer et de mettre en œuvre un projet culturel et artistique commun notamment dans le domaine symphonique et celui de l'action culturelle avec l'ambition de converger vers une "Cité musicale" intégrée.

Il précise la volonté du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine et de l'EPCC Metz en Scènes, de faire porter le projet de rapprochement entre les deux établissements convergeant vers la création d'une Cité Musicale à Metz par une Direction générale commune.

Il précise la nécessité d'organiser la Direction générale commune des deux établissements, dont les missions seront de conduire, outre le fonctionnement des activités propres à chaque institution, la mise en œuvre d'un projet de rapprochement en coordination étroite avec le Directeur musical du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine et des Délégués artistiques de l'EPCC Metz en Scènes, ainsi qu'en concertation avec les tutelles des structures (Etat, Conseil Régional Alsace Lorraine Champagne Ardenne et Ville de Metz).

Il demande l'autorisation pour l'EPCC Metz en Scènes de contractualiser avec le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine, dans le cadre de la création d'une Direction générale commune entre le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine et l'EPCC Metz en Scènes par le biais d'une convention établie à cet effet, jointe à la présente délibération.

Suite à ces deux présentations, Monsieur Khalifé, s'il trouve le projet de cité musicale intéressant, précise également que les mutualisations ne doivent pas amener de réduction budgétaire. Il demande par ailleurs par qui le Directeur général sera recruté et quel sera son « supérieur » hiérarchique.

Hacène Lekadir rappelle que les collectivités sont conscientes des budgets des établissements. L'ONL est particulièrement fragile. La situation de Metz en Scènes est moins alarmiste. Cependant, les financements publics sont en baisse. L'enjeu est de revoir l'assise financière des deux structures. En ce qui concerne Madame Claire GUILLEMAIN, celle-ci sera recrutée par l'ONL. Son poste sera partagé à égalité entre l'ONL et l'EPCC qui versera à l'ONL la moitié de la rémunération de Claire GUILLEMAIN. S'agissant du bénéfice à tirer d'un tel dispositif, le travail en commun pourra générer plus de facilités de fonctionnement.

Madame Thomas souhaite avoir des informations sur une apparente contradiction qui mentionne une résidence permanente de l'ONL à l'Arsenal alors que la convention est de deux ans.

Hacène Lekadir précise que le périmètre de la résidence est lié au projet.

Suite à ces échanges, les deux conventions sont soumises au vote :

Convention cité musicale :

Nombre de votants : 16

Pour : 14

Abstention : 2

Convention direction générale commune

Nombre de votants : 16

Pour : 14

Abstention : 2

### **3 - Affaires administratives et financières**

#### **Tarifs 2016 : billetterie Arsenal, tarifs actions culturelles, locations de salle, vente d'encarts publicitaires**

Les grilles tarifaires suivantes ont été remises et présentées aux membres du conseil d'administration.

Elles ont été remises aux membres du conseil d'administration :

Tarifcation Arsenal 2016/2017 : tarifs de base, tarifs spécifiques à certains publics, tarifs pour évènements particuliers,

Tarifcation Trinitaires / BAM 2016 : tarification billetterie par type de public, studios de répétition, prestations studios complémentaires, ateliers/formation, accompagnement des musiciens

Tarifcation encarts publicitaires 2016/2017

Tarifs de location de salle 2016

Nombre de votants : 16

Pour : 16

#### **Demande de financement au titre d'INTERREG**

Il est demandé l'autorisation au conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes de déposer un dossier de cofinancement européen auprès du programme INTERREG V A « Grande Région » / 2014-2020 dénommé : **« Pierres Numériques - Digitale Steine »**.

Le plan de financement se compose comme suit :

INTERREG V A	393 870,00 € (60%)
FONDS PROPRES	262 580,00 € (40%)
COÛT TOTAL :	656 450,00 € (100%)

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Il est demandé l'autorisation au conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes de déposer un dossier de cofinancement européen auprès du programme INTERREG V A « Grande Région » / 2014-2020 dénommé : **« BERENICE »**.

Le plan de financement se compose comme suit :

INTERREG V A	450 000,00 € (60.00%)
FONDS PROPRES	300 000,00 € (40.00%)
COÛT TOTAL :	750 000,00 € (100%)

Nombre de votants : 16

Pour : 16

### **4 - Divers**

#### **Information sur la convention de récupération TVA pour le compte de la Ville de Metz.**

Zériga LAARABA informe qu'elle a signé une convention avec la Ville de Metz dont l'objet est de permettre à la mairie de récupérer la TVA sur les travaux réalisés à la BAM et à l'Arsenal. L'établissement récupérera la TVA en lieu et place de la Ville et la reversera ensuite à la mairie.